



## Compte-rendu du CTMESR du 28 mai 2015

Présidence : Mme Catherine GAUDY (DGRH du ministère).

Délégation de l'UNSA Education :

Stéphane LEYMARIE (Sup'Recherche-UNSA), Martine SAMAMA (UNSA-ITRF-Bi.O).

Désignation d'un secrétaire-adjoint de séance (SNPTES).

### Déclarations préalables

---

SNPTES : pas de dialogue social ; pas d'ouverture de l'agenda social ; RIFSEEP ; référentiel Métiers ; intégration des ASI en IGE ; améliorations des corps de catégories A ; bilan social sans les ITA et Chercheurs ;

FERC-CGT : convocation le jour du vote du CNESER ; conditions de la mise en place du vote dans les établissements ; refus de RDV de la Ministre ;

SGEN : agenda social et retard des GT ; RIFSEEP et la note de la DGRH envoyée aux établissements ; Loi Sauvadet et son prolongement ;

FSU : convocation le jour du vote du CNESER ;

AUTONOME : dégradation des conditions de travail des personnels ; RCE.

Au nom de l'UNSA Éducation, une déclaration est faite par Stéphane LEYMARIE sur 3 points :

- L'UNSA regrette que cette date n'ait pas été reportée car elle coïncide avec le scrutin CNESER, ce qui nous oblige à rentrer précipitamment dans nos établissements pour voter puisque la convocation est arrivée après la date limite pour demander un vote par correspondance ;

- Nous n'avons eu aucune information relative à la mise en place d'un dispositif pour suivre la remontée des résultats (du même type que celui mis en place pour les élections du 4 décembre) alors que l'organisation de ce scrutin est chaotique dans certains établissements (information lacunaire ou inexistante, problèmes dans la diffusion du matériel électoral pour ceux qui souhaitaient voter par correspondance, etc.) ;
- Concernant l'agenda social, nous n'avons toujours pas de nouvelles, ni même le début du commencement d'un projet de programmation de la moindre réunion d'un quelconque groupe de travail. On se demande à quoi sert de travailler à faire des propositions !

Suite aux déclarations des représentants du personnel, la directrice générale répond.

Des contraintes n'ont pas permis de changer la date de convocation de ce CT qui tombe le jour du vote du CNESER.

Agenda social : il n'avance pas trop vite (hors PV). Le cabinet va relancer le processus avec les OS qui siègent au CTMESR dans les prochaines semaines.

RIFSEEP : calendrier modifié mais une date d'adhésion au 1<sup>er</sup> septembre nécessaire décidé par le Cabinet de la Ministre. Concertation nationale avec la CAPN des administratifs et le CTMEN (arrêté passe le 8 juillet au CTMEN et le 6 juillet au CTMESR). Négociation locale dans les académies à horizon du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Diffusion d'un document à l'état de projet mais pas une circulaire avec les éléments du dossier à la date d'aujourd'hui. Cela ne présume pas des discussions à venir. Nécessaire car le système est complexe. Pour les ITRF et les ITA (avec la recherche d'un cadre cohérent pour les 2), le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la date d'adhésion mais sans doute pas prêt avec la possibilité d'un décalage de 4 mois. Idem pour les Santé-sociaux. Pour les BIB, le RIFSEEP sera mis en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Protocole SAUVADET : un GT à mettre en place pour donner les consolidations et les bilans.

En ce qui concerne l'absence de dispositif de remontée des résultats, elle nous renvoie vers la DGESIP qui est en charge de l'organisation de ce scrutin.

Approbation du procès verbal du CTMESR du 14 avril : l'UNSA félicite les services pour nous avoir adressé ce PV dans des délais très court.

Trois points d'information sont portés à l'ordre du jour : bilan social, politique indemnitaire Biatss, fiche métier correspondant handicap.

## Bilan social de l'Enseignement supérieur et de la recherche 2013-2014

---

Le bilan social (BS) présente des données sur les personnels extraites des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH (voir en annexe le diaporama de présentation). La DGRH rappelle d'ailleurs qu'il s'agit du deuxième BS de l'ESR et qu'auparavant, il n'y en avait pas. Il a été enrichi de plusieurs indicateurs et tient compte des remarques formulées par les organisations syndicales (OS) lors de la première édition.

Un focus particulier est fait sur l'évolution des effectifs, en particulier le taux de féminisation (51,3 % de l'effectif global), les personnels en situation de handicap (1,89 % en 2013 – très inférieur au taux légal de 6 % !), le recrutement (5500 postes de titulaires offerts au recrutement = 3148 enseignants + 2329 BIATSS), l'avancement (chez les E-C, le taux de féminisation diminue à mesure que l'on l'avance en grade (- de 16 % chez les PR CE2), les départs à la retraite (stables, autour de 2,6 %).

Puis, les différentes rubriques du BS sont déclinées de manière synthétique : rémunérations et régimes indemnitaires, les métiers dans l'ESR et la formation des personnels, santé et sécurité au travail, les relations professionnelles.

Des remerciements sont adressés par l'ensemble des syndicats aux services de la DGRH qui ont réalisé ce travail conséquent. On relève l'absence des personnels des EPST et des personnels des CROUS. Ne pas faire apparaître les données relatives à ces personnels dans un BS de l'ESR, c'est impensable ! L'absence de données pluriannuelles est également soulignée alors qu'elles seraient très utiles pour certains indicateurs. Il est suggéré d'imposer un certain nombre de rubriques aux BS des établissements pour faciliter les comparaisons. Il serait également intéressant d'avoir des informations sur les mobilités, l'action sociale, plus d'informations sur les relations professionnelles, les conflits, les congés maladie, les cas traités par les CHSCT et tout ce qui pourrait éclairer l'état du climat social dans les établissements.

Le constat est fait que le recours aux emplois précaires continue d'augmenter, en particulier chez les BIATSS. Une demande est faite pour avoir des données spécifiques sur les vacataires (nombre, volume d'activité, ancienneté).

L'UNSA adresse également ses remerciements et souligne le fait que le BS est de bonne facture. Ce devrait être un outil qui pourrait servir de base pour développer une GRH plus prospective. L'UNSA s'associe à certaines des demandes qui ont été formulées : intégration de tous les personnels de l'ESR, éléments facilitant les comparaisons (pluriannuelles, entre établissements), indicateurs de climat social, suivi de la mobilité (en particulier relativement aux nouvelles dispositions qui s'appliquent aux E-C).

## Communication sur la politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS

---

Même si les primes sont importantes, elles ne sauraient compenser le gel du point d'indice. Le véritable problème est bien celui de la rémunération. Des réserves sont émises concernant l'hétérogénéité des données qui nous sont présentées (des calculs de médianes et quartiles, etc. permettraient de lisser).

Pour l'UNSA, ce document est une photographie. Mais, depuis le passage aux RCE, les établissements pratiquent leur propre politique indemnitaire. Il faudrait connaître le détail de ce qu'ils font réellement (politique définie, critères utilisés, etc.). Cette photographie ne reflète donc pas la réalité de ce qui se pratique sur le terrain.

Réponse de la DGRH : il appartient aux syndicats de demander aux comités techniques d'établissement l'inscription de ce point [rémunérations et régimes indemnitaires] à l'ordre du jour.

## Fiche métier correspondant handicap

---

La DGRH doit quitter la séance après avoir précisé son attachement à la question du handicap. Elle informe le CTMESR que Mme Mélanie Andral va changer de fonction au sein de la DGRH et qu'elle ne sera plus l'interlocutrice pour les affaires liées au CT.

Brice Lannaud (DGRH adjoint) reprend la présidence de la séance et Mme De Groof (DGRH MIPH) présente la fiche métier des correspondants (et/ou chargés de mission) handicap. Actuellement, la moitié des établissements en ont créé un et il est nécessaire de professionnaliser cette fonction qui va être inscrite au RNCP.

Une remarque est faite pour dire qu'une fiche de poste ne fait pas une politique nationale sur le handicap. Elle ne dit rien de ce qu'est la politique du ministère ou des établissements en terme de handicap.

SUD : inquiet car possible de voir une « chasse » au recensement des travailleurs handicapés ;

AUTONOME : fiche de poste sur des missions très étroites et sans possibilité d'évolution pour l'agent ;

CGT : aucun sens d'étudier cette fiche spécifique alors qu'il y a une réunion demain à la DGRH ;

SUD : pas reçu d'invitation pour le GT de demain ;

AUTONOME : idem.

*(Pour information : le GT du 29 mai 2015 est constitué des OS représentatives dans les CAPN des ITRF).*

Brice Lannaud : la présentation de la fiche aujourd'hui est faite pour montrer l'intérêt du sujet dans la politique du ministère.

MIPH : Il n'y pas de recensement obligatoire mais informer les personnels pour anticiper les évolutions de postes et les coûts liés à la prise en charge des moyens de transports spécifiques.

Le CTMESR est levé à 12h25. Les points d'information sont renvoyés.

### **ANNEXES :**

1. Présentation du bilan social 2013 des personnels de l'ESR
2. Tableau comparatif des régimes indemnitaires des BIATSS
3. Fiche métier « Handicap »

Compte rendu établi par Martine SAMAMA et Stéphane LEYMARIE (28/05/2015).